

## Proposition d'amendement législatif

Amendement

[Jaroslava Pokorna Jermanova]

Au nom de la sous-commission Sécurité et défense

[Directive]

[Article 28]

*Texte proposé par la Commission*

[1. La Commission européenne et les États membres veilleront à garantir, le plus tôt possible, des commandes publiques aux PME du secteur de la défense pour leur assurer une visibilité à long terme et une stabilité financière dans le cadre de leur croissance.]

Amendement

[1. Les États membres veilleront à garantir, le plus tôt possible, des commandes publiques aux PME du secteur de la défense pour leur assurer une visibilité à long terme et une stabilité financière dans le cadre de leur croissance.]

Or. fr.

Justification :

La Commission Européenne n'est pas qualifiée pour réaliser des commandes publiques dans le cadre d'achats militaires. Cette dernière a certes un pouvoir juridique et financier mais ne possède pas d'expertise militaire pouvant se substituer à celle de chacun des États, bien plus apte à juger de l'opportunité stratégique de chaque achat. Dans une logique de répartition des rôles efficaces, afin d'assurer l'émergence d'une réelle synergie entre tous les acteurs BITDE, dont les PME, il s'avèrerait bien plus efficient que la Commission soit garante seulement du financement et laisse chaque État membre maître des commandes publiques aux PME du secteur de la défense.

## Proposition d'amendement législatif

### Amendement

[Jaroslava Pokorná Jermanová]

Au nom de la sous-commission Sécurité et défense

### Directive

#### Article 13

*Texte proposé par la Commission*

3. La taxe à l'importation sur les matériels de guerre et produits liés est fixée :

a) à 5 % des dépenses faites pour les matériels provenant de pays tiers ;

b) à 3 % pour des importations de produits européens fabriqués dans des pays tiers.

*Amendement*

3. La taxe à l'importation sur les matériels de guerre et produits liés est fixée :

[a) à 3 % des dépenses faites pour les matériels provenant de pays tiers ;

b) 2%, pour des importations de produits européens fabriqués dans des pays tiers. ]

*[ajout d'un alinéa 6. Une échéance claire devra être fixée pour l'application de cette mesure, afin de tenir compte du contexte stratégique actuel. Il est également nécessaire de **prévoir une dérogation temporaire permettant de différer l'imposition de cette taxe d'importation, afin de garantir la poursuite du soutien aux besoins urgents de l'Ukraine.**]*

Or. fr.

Justification:

Afin de ne pas créer de trop grandes tensions avec les pays tiers, nous devons baisser la taxe sur les importations de matériels provenant de pays tiers, tout en la gardant afin de créer des mesures incitatives à l'achat européen. La taxe sur les importations de produits européens fabriqués dans des pays tiers aura le mérite de favoriser la réindustrialisation européenne. Toutefois, il est nécessaire qu'elle reste moins élevée que la première car les commandes passées aux entreprises européennes qui sous-traitent une partie de leur production dans des pays tiers participent à la pérennisation de la BITDE.

Dans un soucis de flexibilité, il convient de prendre en compte l'urgence du contexte géopolitique. Dans l'immédiat, cette taxe ne doit pas entraver l'aide militaire et matérielle indispensable à l'Ukraine. Retarder ou définir précisément la date de son application permettrait de concilier deux objectifs essentiels : garantir un soutien continu et massif à Kiev tout en posant les bases d'une indépendance.

**Commentaire** : Aucun de ces amendements n'est malheureusement passé. J'avais tout de même l'espoir que celui de l'article 28 de la directive puisse passer en arguant d'une nécessité de partage des tâches plus efficaces. J'avais par ailleurs affirmé dans ma justification que la Commission était à même de gérer le financement pour ne pas me montrer trop souverainiste et désinciter les autres de ne pas voter cet amendement. Concernant l'amendement de l'article 13 de la directive, mon objectif était de baisser à tout prix les taxes. Pour avoir les voix de Renew, j'avais ajouté également la partie de leur amendement afin de réaliser un amendement « consensus ». Malheureusement, sans les voix du PPE, passer un amendement s'est avéré très compliqué, voire impossible.